



**Nombre de membres
en exercice : 13**

**PROCES VERBAL
Séance du 13 avril 2023**

Présents : 12

Votants : 13

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril l'assemblée régulièrement convoquée le 13 avril 2023, s'est réunie sous la présidence de
Sont présents : Pascale CIEPLAK, Céline BLADIER SIGAUD, Catherine PICAULT, Fabrice MOUNAL, Danièle BAUDIN, Elodie DEJAMMES, Michel FERNANDEZ, Catherine GAUTHIER KUPCZAK, Delphine MEILHAC, Dominique MOURLON, David PETRICOLA, Laurent VITET
Représentés : Julien MAURIE par Delphine MEILHAC
Excuses :
Absents :
Secrétaire de séance : Michel FERNANDEZ

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mars 2023
Vote des budgets : Commune - Eau - Assainissement
Délibération : subvention « Amendes de Police »
Demande de subvention de l'association FASOLOT
Questions et informations diverses

La séance est ouverte à 18H12.

Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mars 2023

Délibération : Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mars 2023 - 2023_DE_27

Madame le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 16 mars 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le procès-verbal du Conseil municipal du 16 mars 2023

Vote des budgets : Commune - Eau - Assainissement

Délibération : VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE 2023 - 2023_DE_21

Madame le Maire, expose les dispositions de l'article du Code Général des Impôts permettant au Conseil Municipal de fixer chaque année les taux des taxes foncières, et propose à l'assemblée de voter les taux communaux suivants :

Taux commune 2023	
Taxe foncière bâti	40.80 %
Taxe foncière non bâti	185.87 %
Taxe habitation (TH)	9.73 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de voter ces taux de fiscalité directe locale pour 2023.

Délibération : Vote du budget primitif - eau Puybrun - 2023_DE_22

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2023 du service de l'eau de la Commune de Puybrun,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget du service de l'eau de la Commune de Puybrun pour l'année 2023 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 336 204.45 Euros

En dépenses à la somme de : 336 204.45 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	27 950.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	15 000.00
014	Atténuations de produits	18 900.00
65	Autres charges de gestion courante	11 000.00
66	Charges financières	3 126.44
67	Charges exceptionnelles	1 000.00
022	Dépenses imprévues	3 000.00
023	Virement à la section d'investissement	78 096.09
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 532.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		172 604.53

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	91 600.00
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	291.40
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 574.53
002	Résultat de fonctionnement reporté	78 138.60
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		172 604.53

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	92 962.39
16	Emprunts et dettes assimilées	8 841.37

040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 574.53
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	59 221.63
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		163 599.92

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 231.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	66 740.83
021	Virement de la section de fonctionnement	78 096.09
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 532.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		163 599.92

ADOpte A LA MAJORITE

Délibération : Vote du budget primitif -COMMUNE- puybrun - 2023_DE_24

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2023 de la Commune de Puybrun,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Puybrun pour l'année 2023 présenté par son Maire, Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 260 423.85 Euros

En dépenses à la somme de : 1 260 423.85 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	111 500.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	302 200.00
014	Atténuations de produits	52 257.00
65	Autres charges de gestion courante	168 290.00
66	Charges financières	9 682.77
023	Virement à la section d'investissement	182 853.80
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	47 088.23
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		873 871.80

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	21 000.00
70	Produits des services, du domaine, vente	74 921.00
73	Impôts et taxes	495 563.00
74	Dotations et participations	74 891.00
75	Autres produits de gestion courante	21 650.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	185 846.80
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		873 871.80

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	40 965.92
204	Subventions d'équipement versées	5 000.00
21	Immobilisations corporelles	285 807.15
22	Immobilisations reçues en affectation	2 271.00
16	Emprunts et dettes assimilées	51 357.98
26	Participations et créances rattachées	150.00
45	Comptabilité distincte rattachée	1 000.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		386 552.05

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	39 850.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	11 600.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	500.00
45	Comptabilité distincte rattachée	1 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	182 853.80
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	47 088.23
001	Solde d'exécution section investissement	103 660.02
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		386 552.05

ADOpte A LA MAJORITE

Délibération : Vote du budget primitif - ass_puybrun - 2023_DE_25

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2023 du service de l'assainissement de la Commune de Puybrun,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget du service de l'assainissement de la Commune de Puybrun pour l'année 2023 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 256 701.28 Euros

En dépenses à la somme de : 256 701.28 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	36 600.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	15 000.00
014	Atténuations de produits	10 300.00
65	Autres charges de gestion courante	1 000.00
67	Charges exceptionnelles	1 000.00
022	Dépenses imprévues	3 000.00
023	Virement à la section d'investissement	71 135.79
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 821.45
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		146 857.24

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	65 300.00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	141.85
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 027.08
002	Résultat de fonctionnement reporté	78 388.31
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		146 857.24

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	106 816.96
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 027.08
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		109 844.04

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	71 135.79

040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 821.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	29 887.25
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		109 844.04

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

Subvention « Amendes de Police »

Petit rappel sur cette subvention :

Le Département a la charge de répartir le produit des amendes de police relatives à la circulation routière, entre les communes ou les groupements de communes de moins de 10000 habitants qui exercent les compétences en matière de voirie, de transport en commun ou de parcs de stationnement.

Cela permet à ces communes de pouvoir améliorer la sécurité routière et/ou l'accès aux réseaux de transport en commun sur leurs territoires.

Le conseil municipal a validé à l'unanimité cette demande de subvention pour l'achat de divers panneaux de signalisation et d'un radar pédagogique.

Délibération : Sécurité routière aménagement du bourg demande de subvention au titre des amendes de Police - 2023_DE_20

Madame le maire rappelle à son conseil municipal la décision prise en amont de sécuriser la commune avec le projet de pose de signalisations, et remplacement de panneaux défectueux. Le radar pédagogique étant défectueux nous devons le remplacer, ainsi que des poteaux dégradés. Les panneaux de signalisations vont être posés dans le but de sécuriser le bourg en évitant que les poids lourds ne le traversent, en utilisant la déviation du village.

Des barrières sécuriseront un passage piéton se trouvant sur un ralentisseur afin que les automobilistes ne contournent celui-ci.

Le montant total de l'opération s'élève à 2 740 € HT soit 3 288 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal charge Madame le maire de demander à Monsieur le Président du département une aide d'au moins 50% pour financer ces travaux au titre des Amendes de Police.

Délibération : Opération 41048ER - Extension BT VITET sur P LES GRANJOURS Le Coustalou - 2023_DE_26

Madame le Maire, après avoir ouvert la séance, présente le projet de raccordement électrique, cité en objet, pour la desserte électrique de l'habitation de Monsieur Laurent VITET.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- *Approuve le projet de raccordement réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Energies du Lot*
- *Souhaite que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année*
- *S'engage à participer à cette opération à hauteur de 1.200,00 € cette participation étant nette de TVA et à financer cette dépense sur le budget communal au compte 20415*
- *Autorise Madame Pascale CIEPLAK, Maire de la commune, à signer tous les documents concernant cette opération*

Demande de subvention de l'association FASOLOT

Le conseil municipal n'a pas accepté cette demande car la préférence de versements de subventions va aux associations locales.

Elections sénatoriales

La prochaine réunion du conseil municipal sera le **vendredi 9 juin à 19h** pour désigner 3 délégués et 3 suppléants pour les prochaines élections sénatoriales du 24 septembre 2023.

Ce sont les grands électeurs (appartenant au collège des élus municipaux) qui voteront le 24 septembre 2023 à Cahors (pour notre département).

Dans les communes de moins de 9000 habitants, les conseils municipaux doivent désigner des délégués et suppléants, dont le nombre dépend de la taille du conseil municipal.

CAUVALDOR : Elaboration de nouvel PLUiH

Le Plan Local d'urbanisme intercommunal de l'Habitat est un document de planification et d'urbanisme réglementaire qui définit un projet urbain, fixe les grandes orientations en matière d'habitat, de déplacements, d'aménagement urbain et de services.

Il fixe également les règles d'occupation et d'utilisation du sol, c'est-à-dire les zones où l'on peut construire et celles que l'on souhaite protéger.

CAUVALDOR organise, avec son service ADS, des ateliers de travail avec les élus et les délégués de cette commission afin d'élaborer le nouvel PLUiH.

Prochaines manifestations dans notre commune :

Le vendredi 7 juillet : **Ciné plein air** « Princesse Dragon » film animation de 2021.
La buvette sera tenue par l'association 1,2,3 Soleil.

Le samedi 8 juillet : **Grande course cycliste** : il y aura 2 courses UFOLEP :
Catégories 3 et 4 puis Catégories 1 et 2

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.

A Puybrun, le 09 juin 2023

Pascale CIEPLAK, Maire

Michel FERNANDEZ, Secrétaire